

# Acheter ses agnelles de renouvellement pour vendre d'avantage d'agneaux

L'achat des agnelles chez un sélectionneur ou un multiplicateur représente, a priori, un surcoût pour l'exploitation. « Selon le type génétique, il varie entre 10 et 50 € par animal par rapport au prix de vente d'une agnelle vendue à la boucherie » explique Laurent Fichet, en charge d'une récente étude sur le sujet à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Mais en raisonnant à plus long terme et à l'échelle du troupeau, l'intérêt économique s'inverse ! « Les agnelles achetées ont une meilleure productivité numérique\*, poursuit Laurent. Elle se situe à 1 agneau par brebis contre 0,9 pour les élevages en auto-renouvellement ». En effet, si la prolificité est équivalente, la fertilité est améliorée et la mortalité des agneaux diminuée (22 % contre 26 %). « L'estimation du gain réalisé sur la carrière d'une brebis en fonction du différentiel de performance, une fois le surcoût déduit, se situe entre 20 et 60 € par agnelle achetée », estime Laurent.

### Et le sanitaire ?

Pour limiter les risques sanitaires liés à l'introduction d'animaux dans un troupeau, il est conseillé de s'approvisionner tous les ans dans le même



Un gain entre 20 et 60 € par agnelle achetée sur sa carrière. (CP : CIIRPO)

élevage. Il est également fortement recommandé de mettre les animaux entrants en quarantaine et de réaliser les contrôles appropriés. Il existe des documents de garantie sanitaire lors des ventes (ex : billet de garantie conventionnelle). Votre groupement de défense sanitaire saura vous renseigner. Enfin, réaliser une transition alimentaire est essentielle pour une bonne adaptation des agnelles. Prendre contact avec le naisseur pour

connaître le mode d'alimentation des agnelles, les traitements .... est alors un plus indéniable.

\* nombre d'agneaux vendus et conservés/nombre d'agnelles mises en lutte.

Etude réalisée par la chambre d'agriculture des Pays de la Loire avec la participation financière du conseil régional. Comparaison en Mouton Vendéen.

## Des brebis dans les vignes

Le pâturage hivernal des vignes par les brebis est une pratique ancienne qui revient au goût du jour. En effet, elle limite l'entretien mécanique et entraîne donc des économies de carburant et de temps. Pour le viticulteur, le passage des brebis dans les vignes une à deux fois au cours de l'hiver participe également au décalage du premier passage de travail du sol avec de l'herbe rase en sortie d'hiver. Cela dilue sa charge de travail entre mi-avril et fin mai. « Les brebis n'abiment rien, indique Camille

Ducourtieux de la chambre d'agriculture de la Dordogne. Un suivi de leur comportement<sup>1</sup> a montré qu'elles consomment l'herbe jusqu'au pied des vignes, les feuilles mortes sur les branches et les restes de rafles. Elles passent facilement sous les fils d'un rang à l'autre sans les endommager. Le pâturage reste toutefois plus facile à gérer avec des inter-rangs larges et du palissage à hauteur ».

### Du trèfle en plus

Après deux pâturages au cours de

l'hiver 2018/19 au lycée agricole de Monbazillac (24), les relevés floristiques<sup>1</sup> sur des sols profonds témoignent d'une amélioration de la composition de la flore. Ainsi, la proportion de légumineuses a augmenté de 27 % alors qu'elle est restée stable et faible dans la zone non pâturée par les brebis. « C'est un plus pour la vigne, témoigne Laurent Colombier, de la Chambre d'agriculture de la Dordogne. Les légumineuses contribuent à favoriser les insectes sur la parcelle de vigne. Le trèfle blanc stimule l'activité microbienne du sol. Ce type d'enherbement couvre rapidement le sol et étouffe les espèces indésirables dès leur implantation. Une fois installé, il est peu concurrentiel en été et ne consomme plus d'eau. Les légumineuses sont donc intéressantes dans l'inter rang et sous le rang ». Une journée technique est prévue le 4 février en Gironde sur le sujet. L'invitation et les documents seront disponibles sur [www.idele.fr](http://www.idele.fr) et [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr).

<sup>1</sup> source : CasDar Brebis - Link conduit par la chambre d'agriculture de la Dordogne



Le pâturage des vignes est une pratique vertueuse (CP : Chambre d'agriculture de la Dordogne)

Laurence Sagot  
(Institut de l'Elevage/  
CIIRPO  
(Communiqués)

